

ADRAQH

Halle



barde

AVRIL

2019

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES
adraqh.fr

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Toute l'association se mobilise aujourd'hui pour la défense du patrimoine de notre quartier.

Dans ce numéro quatre, notre ami et riverain Jean-François Frier nous éclaire, photos à l'appui, sur le drame de la fontaine des Innocents.

Ce joyau de la création française, pièce majeure de la Renaissance demeure là sous nos yeux à l'abandon.

Voilà des années que nous alertons et interpellons les pouvoirs publics sur la nécessité d'un sauvetage de cette œuvre.

Sous notre impulsion, un budget de 4 millions d'euros avait même été voté en 2014.

Et depuis rien.

Nous assistons médusés à la dégradation du bien public.

Comme nous, riverains et commerçants, refusons la fatalité, nous remontons au combat.

En plus de ce numéro d'Hallebarde consacré à la Fontaine, nous initions une pétition papier et en ligne sur change.org (/anne-hidalgo-sauvez-d-urgence-la-fontaine-des-innocents).

Encore une fois et jusqu'à ce que la mémoire essentielle de Paris soit respectée, nous continuons à vouloir faire respecter les chefs d'œuvre du passé témoins devant le monde entier de la richesse de notre culture.



LE SOMMAIRE

L'édito du Président ... 1

Horaires de livraison : rappel de la réglementation spéciale des Halles ... 1

La fontaine des Innocents : un monument en péril en plein cœur de Paris ... 2, 3, 4

Le saviez-vous ? La plaque de Jean Allais retrouvée ... 4

Mobilisons-nous ! ... 4

HORAIRES DE LIVRAISON : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SPÉCIALE DES HALLES

L'arrêté pris conjointement par la Maire de Paris et le Préfet de police en 2016 sur l'aire piétonne des Halles rappelle dans son article 2 que les livraisons n'y sont autorisées que 1/ de 7h à 13h puis de 15h à 16h et 2/ pour les seuls véhicules dont la surface est inférieure à 20m².

Cette réglementation spéciale de la zone piétonne des Halles déroge à l'arrêté général de 2006 réglementant la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules de livraison à Paris. Celui-ci prévoit que les véhicules dont la surface au sol est inférieure à 29 m² peuvent livrer de 22h à 17h, ceux dont la surface au sol est supérieure à 29 m² de 22h à 7h.

ILS ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Emmanuel **Duprat**
Président



Jean-François **Frier**
Membre du Conseil de quartier
des Halles



Claude **Philippe**
Secrétaire générale

LA FONTAINE DES INNOCENTS : UN MONUMENT EN PÉRIL EN PLEIN CŒUR DE PARIS [TRIBUNE DE JEAN-FRANÇOIS FRIER]

La Fontaine des Innocents, petit bijou de la Renaissance devenue le marqueur symbolique du quartier des Halles est aujourd'hui hors d'eau et laissée en quasi déshérence.



L'eau de pluie croupit dans les bassins qui se remplissent d'immondices.



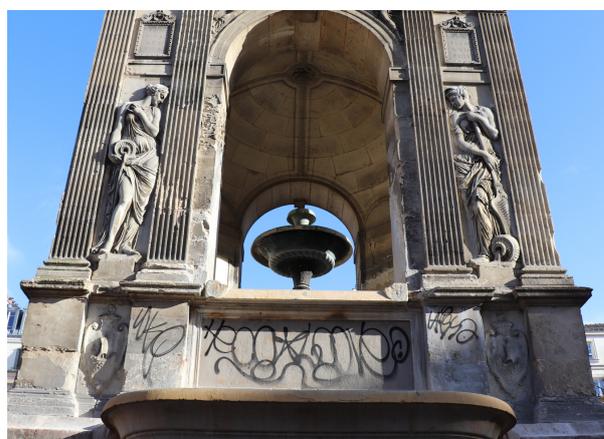
Les armoiries de la ville sont effacées.



La statuare est ébréchée.



Le monument désormais régulièrement escaladé par des groupes de jeunes se couvre de graffitis.



Les dalles du pourtour extérieur du grand bassin circulaire sont descellées et laissent le passage aux rats qui envahissent la place dès la nuit tombée.



Plusieurs blocs de marbre du pourtour de l'esplanade carrée qui entoure la fontaine sont descellés.

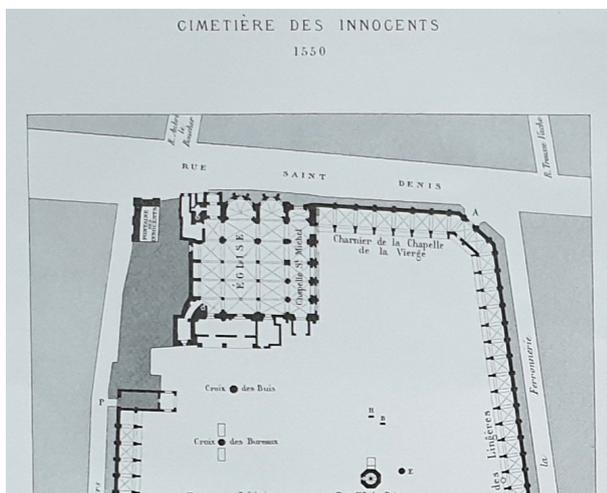


Le sol de la place est désarticulé. Le déambulatoire piétonnier arboré qui fait la jonction entre la rue Berger et la rue de la Ferronnerie en surplomb de cet ensemble est grossièrement cimenté à l'emplacement qui accueillait le pavillon d'information sur le chantier des halles et le reste de la chaussée est semé de trous et d'embûches.



Cet abandon d'un des plus anciens monuments de Paris est particulièrement choquant alors que le énième et si coûteux grand chantier des Halles n'en finit pas de s'achever. Pas moins d'un milliard d'euros auront été dépensés, mais la vieille fontaine, qui a changé à maintes reprises au fil des siècles d'usage comme de lieu d'implantation se dégrade inexorablement et tarde à trouver sa nouvelle fonction. Il vaut la peine d'en rappeler l'histoire pour mieux comprendre ses différentes mutations et comment mieux l'adapter à son nouvel environnement. D'abord utilitaire, puis ornementale, elle a aujourd'hui vocation à mixer les deux fonctions par l'adjonction de fontaines à boire et par une meilleure gestion de son aire d'usage.

Simple point d'eau du cimetière des Innocents, probablement présent dès avant le XI^{ème} siècle, la fontaine était implantée à l'angle Nord Est de l'actuelle Place Joachim du Bellay. C'est là qu'était créé en 1548 par l'architecte Pierre Lescot le premier monument, la Fontaine des Nymphes, qui offrait au public cinq bouches à eau à débit permanent sous trois arcades en angle. Elles étaient ornées de cinq sculptures de naïades de la main de Jean Goujon, le plus célèbre sculpteur français de la Renaissance.



Après que le cimetière ait été remplacé en 1788 par un grand marché, le monument, rebaptisé "Fontaine des Innocents", était une première fois déplacé au centre du nouvel espace et devenait déjà plus ornemental que fonctionnel. Un pavillon central carré était créé et accueillait huit sculptures de naïades (ou "cariatides"), les cinq originelles de Jean Goujon patinées et usées par le temps et trois nouvelles, légèrement plus grandes, placées sur les façades sud et sud-ouest. Ce pavillon abritait une vasque centrale d'où l'eau jaillissait et s'écoulait par paliers vers un bassin carré où marchands et passants venaient puiser. Quatre lions couchés crachaient directement un jet d'eau dans ce bassin.



Après la construction des Halles de Baltard, à partir de 1856, et le déplacement du marché, la place était scindée en deux parties séparées par la rue Pierre Lescot : un espace ouvert à l'ouest et un square fermé à l'est dont la fontaine venait occuper le centre. Devenue purement ornementale la nouvelle Fontaine perdait ses lions mais conservait son pavillon et sa vasque centrale qui reposaient désormais sur six bassins de ruissellement superposés au milieu d'un bassin circulaire.



Enfin, c'est lorsque la place Joachim du Bellay devient un espace public ouvert que la fontaine est à nouveau déplacée de quelques mètres et qu'elle est dotée d'une vaste esplanade carrée couverte de dalles bordée d'une margelle de marbre où l'on peut s'asseoir.

En 1970, après la fermeture des Halles de Paris et l'enlèvement des pavillons de Baltard, une nouvelle mutation de l'espace public s'amorce. Elle s'accroît avec le lancement en 2010 du chantier de rénovation de la gare Châtelet-les Halles, du centre commercial et du jardin. La place et sa fontaine s'agrégent à l'espace piétonnier mitoyen et accueillent un flux continu d'habitants de la périphérie, de touristes et de résidents sans que le devenir de la place et de sa fontaine soient repensés. Les lieux sont transformés *volens nolens* en restaurant à ciel ouvert, agora, amphithéâtre et piste de skate-board. De nombreuses poubelles sont implantées pour accompagner ce phénomène mais aucune fontaine à boire n'est créée en dépit de l'approbation des projets en ce sens déposés par l'ADRAQH. Aucun WC public n'est installé en dépit du maintien sur place, à notre demande, des canalisations posées pendant la durée du chantier pour le Pavillon d'information de la SemParisSeine aujourd'hui démonté. Nous demeurons bien en revanche victimes de nuisances sonores d'origines diverses : manifestations, orchestres de rue, porteurs de blasters et groupes d'électro-dance, etc. L'esplanade est transformée en piste de skateboard et les bassins deviennent des estrades pour hooligans les soirs de grands matchs.

Le Président de notre association avait pourtant saisi le Conseil de quartier dès 2013 pour obtenir la mise à jour et le chiffrage du coût de la rénovation du monument porté de 3,5 millions d'euros en 2007 à 4 millions en 2014. Le Conseil de Paris saisi par le Conseil d'arrondissement avait adopté à l'unanimité ce projet le 18 novembre 2014, préférant même un financement sur budget municipal plutôt qu'en recourant au mécénat et à la publicité. La somme nécessaire était en conséquence inscrite en autorisations de programme fin 2014 dans le cadre du budget d'investissement 2015 de la Direction du patrimoine et de l'architecture sans toutefois que les crédits nécessaires au financement des études préalables et des travaux soient jamais mobilisés par la Ville.

Le 19 mai 2018, Madame Hidalgo m'indiquait personnellement au cours d'un échange informel qu'elle privilégiait désormais les solutions de financement initialement proposées par le Conseil de quartier et qu'elle envisageait d'affecter 1 million d'euros à cette opération sur un fonds réservé à l'appui au mécénat pour la rénovation du patrimoine. Ce projet de financement n'a pas été formellement confirmé depuis en dépit de plusieurs échanges écrits avec les élus successivement en charge du patrimoine.

Aujourd'hui, la résolution unanime prise par le Conseil de Paris il y a cinq ans reste lettre morte.

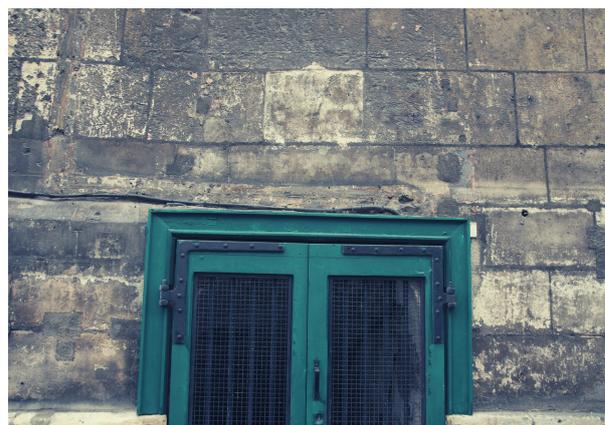
Toutes les voies de recours politiques étant épuisées et la fontaine se dégradant rapidement depuis sa mise hors d'eau, l'ADRAQH se propose donc de mobiliser à nouveau les riverains et les Parisiens pour obtenir la restauration d'urgence de ce monument désormais en péril.



Signez et faites signer sur Change.org la pétition "Sauvez d'urgence la fontaine des Innocents" adressée à la Maire de Paris : <https://www.change.org/p/anne-hidalgo-sauvez-d-urgence-la-fontaine-des-innocents>

Participez à nos actions de sensibilisation sur la place Joachim du Bellay (calendrier des actions disponible sur notre site adraqh.fr)

LE SAVIEZ-VOUS ? LA PLAQUE DE JEAN ALLAIS RETROUVÉE ...



Vous auriez pu, il y a quelques années encore, voir au n°1 de la rue Montmartre au dessus de la porte de la crypte Ste Agnès, un poisson sculpté sur une plaque de pierre et portant un nom et une date.

De quoi s'agissait-il ? Cet écusson n'a aucun rapport avec le poisson symbole des premiers chrétiens. Il s'agissait en fait d'un don des paroissiens en hommage à Jean Allais qui fit construire au XIIIème siècle une église dont ne subsiste aujourd'hui que la crypte. Jean Allais, poissonnier de son état, avait obtenu du Roi Philippe Auguste de prélever un denier sur chaque panier de poissons vendu aux Halles. A cette époque, les chasse-marées, attelages les plus rapides du royaume après ceux du Roi, partaient dès l'accostage des bateaux avec une cargaison de poissons frais entreposés dans des paniers et roulaient toute la nuit pour livrer la marée aux Halles de Paris. Ils entraient dans Paris par la Porte des Poissonniers puis empruntaient le Faubourg Poissonnière avant d'arriver dans la rue Montorgueil dont la tradition écaillère lui valait le sobriquet de rue aux huîtres.

Mais revenons-en à Jean Allais. Celui-ci s'enrichit rapidement avec cette taxe et certains disent que, pris de remords, il finança alors la construction d'une chapelle dédiée à Ste Agnès. Celle-ci fut détruite au XVIème siècle pour faire place à l'église St Eustache. La plaque se trouve désormais dans la sacristie. En effet, lors des travaux de restauration de la porte de ladite crypte, les services de la Mairie de Paris ont demandé que cette plaque soit retirée (l'église appartient à la Ville). Après la suppression des damiers de la place située entre les rues de la Petite et de la Grande Truanderie et bien sûr la fontaine des Innocents abandonnée, c'est un nouvel exemple du peu d'intérêt de la Mairie à l'égard du patrimoine de notre beau quartier.



MOBILISONS NOUS !



Opération de nettoyage participatif, concours de photos, sit-in place Joachim du Bellay, etc. : **faites-nous part de vos suggestions d'actions pour sensibiliser et mobiliser** l'opinion publique et les pouvoirs publics en faveur de la sauvegarde d'urgence de la fontaine en nous écrivant à l'adresse adraqh.75001@gmail.com